

Sur proposition de M. le Commissaire McDonald, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De référer au Département en Loi.

47.—Soumis un rapport de l'Assistant-Surintendant de Police, recommandant le paiement d'un acompte de \$25, au Dr J. A. Charron, pour services professionnels rendus à la demande de la Police.

Sur proposition de M. le Commissaire McDonald, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: D'autoriser le paiement dudit compte, à même les crédits votés pour contingents.

48.—Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De donner instructions au Département en Loi d'envoyer à la Commission des Services Électriques, copie de l'avis au sujet des conduits souterrains.

49.—Soumis un rapport du Directeur de l'Assistance Municipale sur les cas d'internement de malades à l'Hôpital des Incurables, d'enfants sans tutelle dans les Ecoles d'Industrie, et d'aliénés dans les Asiles.

Sur proposition de M. le Commissaire McDonald, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: D'approuver ledit rapport.

50.—Soumis un rapport de M. le Commissaire Ainey, recommandant :

1° De maintenir la coutume d'accorder des vacances de dix jours aux contremaîtres de section, de six jours aux cantonniers, et de six jours aux employés d'ateliers permanents;

2° De payer les ouvriers non-permanents, employés dans les ateliers pendant toute l'année et de leur accorder des vacances de six jours, comme aux permanents, ces vacances ne devant compter que pour ceux qui ont au moins un an de service.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: D'approuver ladite recommandation, et de donner instructions à l'ingénieur en Chef d'agir en conséquence.

51.—Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville, recommandant que M. H. P. Lefebvre soit nommé au poste d'ingénieur-civil pour le Département de l'Inspection des Bâtisses.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De nommer M. H. P. Lefebvre à ladite position, au salaire de \$1,200 par année.

52.—Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville, recommandant de permettre à la "McCreary Mfg. Co." d'emmagasiner de la gazoline, sur le lot No cad. 1592-1593 et P-1586, du quartier Sainte-Anne, Nos 89 à 95 rue King.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'approuver ledit rapport.

53.—Soumis un rapport du Surintendant des Edifices Municipaux, au sujet du compte de M. J. A. Raymond, pour l'installation de réchauds au Bain Laviolette.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De référer au Département en Loi pour rapport.

54.—Attendu que le Bureau des Commissaires a demandé au Conseil le vote d'un crédit, pour la pose d'une conduite d'eau de 30";

Attendu que le plus bas soumissionnaire a déclaré avoir fait une erreur dans ses quotations;

Attendu que le Bureau des Commissaires considère qu'il est préférable, dans les circonstances, d'exécuter ces travaux à la journée.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire McDonald, il est

On motion of Commissioner McDonald, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That the same be referred to the Law Department.

47.—Submitted a report from the Asst.-Superintendent of Police, recommending that Dr. J. A. Charron be paid an account of \$25 for professional services rendered to the police.

On motion of Commissioner McDonald, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That said account be authorized out of the appropriations voted for contingencies.

48.—On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That instructions be given to the Law Department to send to the Electric Service Commission copy of the notice anent underground conduits.

49.—Submitted a report from the Director of Municipal Assistance re commitments of patients to the Hospital for Incurables, of uncared for juveniles to the Industrial Schools, and of insane to the Asylums.

On motion of Commissioner McDonald, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That said report be approved.

50.—Submitted a report from Commissioner Ainey, recommending :

1° That, as in the past, ten days holiday be granted to section foremen, six days to the section men, and six days to the permanent shop men ;

2° To pay the non-permanent laborers, employed in the shops during the whole year and to grant them six days holidays, as in the case of permanent employees, said holiday to be granted only to those who have had one years' service.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That said recommendation be approved and that instructions be given to the Chief Engineer to act accordingly.

51.—Submitted a report from the City Architect, recommending that Mr. H. P. Lefebvre be appointed civil engineer in the Building Inspection Department.

On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That Mr. H. P. Lefebvre be appointed to the said position, at a salary of \$1,200 per annum.

52.—Submitted a report from the City Architect, recommending that "The McCreary Mfg. Co." be allowed to store gasoline, on lot Cad. No. 1592-1593 and P. 1586 of St. Ann's Ward, Nos. 89 to 95 King street.

On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That said report be approved.

53.—Submitted a report from the Superintendent of Municipal Buildings anent an account from Mr. J. A. Raymond, for the installation of heaters at the Laviolette Bath.

On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the same be referred to the Law Department for a report.

54.—Whereas the Board of Commissioners have read a report to Council, recommending that an appropriation be voted for the laying of a 30" water main ;

Whereas the lowest tenderer has stated that he made an error in his quotations ;

Whereas the Board consider that it is preferable, under the circumstances, to perform the said work by day labor ;

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner McDonald, it was